



## Préambule

En 2001, le Conseil Supérieur du Travail Social, dans un rapport intitulé : "Nouvelles technologies de l'information et de la communication et travail social"<sup>1</sup> insistait sur la nécessité et sur l'urgence pour les différents acteurs du travail social d'investir de façon positive et maîtrisée le monde numérique et ainsi, mieux appréhender les conséquences tant positives que négatives que ne manquerait pas de produire l'avènement d'une société numérique et ultra-connectée. Dans ses recommandations, le conseil préconisait différentes mesures allant dans le sens d'une meilleure acculturation au monde numérique des professionnels et futurs professionnels, d'une professionnalisation des usages des TIC, du développement d'une pensée au regard de cette mutation sociétale et d'une intégration de ses outils dans les centres de formation et dans de nouvelles modalités pédagogiques.

Quatorze ans plus tard, Madame Brigitte Bourguignon, dans son rapport "Reconnaître et valoriser le travail social" évoque assez peu les effets directs de l'avènement de la société de l'information pour s'attacher à une refondation plus "essentielle" des pratiques de travail social et du système de formation qui s'y trouve lié. A la suite de ce rapport, le conseil des ministres a adopté le 21 octobre 2016 un plan d'action en faveur du travail social et du développement social, axé sur le développement de la participation des personnes accompagnées, la promotion du développement social, une meilleure reconnaissance du travail social et la modernisation de l'appareil de formation au regard des mutations économiques, sociales et sociétales énoncées de façon globale. Les aspects numériques sont évoqués sous l'ambition de l'élaboration d'un **plan numérique pour le travail social** visant à développer les usages et les pratiques numériques chez les intervenants sociaux tout en renforçant le pouvoir d'agir des personnes concernées dans un objectif de prévention du risque de fracture numérique. Le plan envisage le renforcement de la formation des travailleurs sociaux aux usages du numérique et la mise en place d'un dossier social unique partagé par les différents acteurs de l'accompagnement.

Les publics accompagnés peuvent à la fois, se trouver utilisateurs, **dépendants ou exclus**, en plus ou moins grandes difficultés au regard des nouvelles pratiques numériques qui s'imposent. Les usages chez les adolescents sont interrogés, les termes d'addiction et de prévention de violences numériques apparaissent, les relations intra et extra familiales sont touchées par ce phénomène, de nouvelles formes de vulnérabilité nommées analphabétisme ou illettrisme numérique ou encore "illelectronisme", des violences inédites, surgissent.

Les professionnels de leur côté sont affectés à titre personnel mais également dans leur quotidien professionnel qu'ils soient en contact direct avec les personnes concernées ou en situation d'encadrement ou de coordination. La rapidité de la circulation des informations, la nécessité du travail en réseau, dans un contexte de désinstitutionnalisation ou de concentration des établissements, l'émergence de nouveaux outils et d'instruments numériques de travail obligent à **une nécessaire et constante adaptation des compétences** au regard de nouvelles situations professionnelles rencontrées ou provoquées et ce, de façon plus ou moins maîtrisée

<sup>1</sup> Nouvelles technologies de l'information et de la communication et travail social. Conseil supérieur du travail social. Editions ENSP. 2001.